

**Conseil Consultatif de Quartier
INVALIDES**

Mardi 19 mai 2015

Monsieur Christophe POISSON

Nombre de personnes présentes : une vingtaine

Ouverture de la séance à 18h30 par Monsieur Olivier Le QUERE, adjoint au maire délégué aux Conseils de Quartier, et présidée par Monsieur Christophe POISSON, adjoint au maire aux associations et à la jeunesse, référent pour le quartier Invalides.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour siéger à la commission consultative d'arrondissement sur le budget participatif
2. Passage en revue des sujets voirie et propreté
3. Information sur l'événement envisagé par la Mairie de Paris autour de la finale du TOP 14 de rugby du 13 juin 2015 (Champ de mars)
4. Organisation d'une marche de quartier pour le CCQ
5. Information sur campagne Mairie de Paris contre les mégots de cigarette.
6. Questions ouvertes

1. Désignation d'un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour siéger à la commission consultative d'arrondissement sur le budget participatif

Olivier LE QUERE fait un rappel concernant le budget participatif : initié par la mairie centrale, il a pour but de faire participer les habitants de chaque arrondissement parisien.

Il consiste en un dépôt de projets fait sur une plateforme. Ces projets déposés sont étudiés par une commission. Pour constituer cette commission, chaque arrondissement désigne plusieurs collègues, dont un pour la « vie citoyenne ». Il s'agit donc de désigner un titulaire et un suppléant du collège habitants. La commission comprendra également un collègue d'élus (majorité et opposition), le maire (ou premier adjoint), un membre du Conseil Municipal des Enfants et des représentants de la Ville de Paris. La commission rendra son avis le 9 juin 2015.

Les représentants nommés pour représenter cette commission : Marc LAROCK et Alain HERSENT

2. Passage en revue des sujets voirie et propreté

Opération déjections canines :

Des verbalisations ont été effectuées, mais il a été constaté qu'il est difficile de verbaliser et de sensibiliser les propriétaires. Le prix de l'amende s'élève à 38 €.

Il est à noter que le 7^e arrondissement reste un arrondissement relativement propre comparé à d'autres.

Problème des poubelles :

Sur l'esplanade des Invalides, les poubelles « Bagatelle » ne sont pas adaptées. Ce signallement sera transmis auprès du service de la DEVE.

Une remarque est effectuée concernant la rue de Bellechasse qui connaît une forte affluence, notamment entre le boulevard Saint Germain et le Musée d'Orsay. Il n'en reste pas moins que la régulation des flux touristiques reste compliquée.

3. Information sur l'événement envisagé par la Mairie de Paris autour de la finale du TOP 14 de rugby du 13 juin 2015 (champ de mars).

Dans le cadre de la finale du TOP 14, il est prévu d'installer sur le Champ de Mars un village « Rugby » le samedi 13 juin 2015.

La Mairie de Paris, qui a accepté le projet, a souhaité avoir l'avis de mairie du 7^e arrondissement. Rachida DATI s'est montrée totalement opposée à ce projet, contraire à l'esprit de la Charte du Champ de Mars et aux règles de sécurité publique et de respect du voisinage.

Suite à ce refus de la part du Maire du 7^e arrondissement, un compromis a été obtenu :

- L'alcool ne sera plus distribué après 22h30 : un arrêté exceptionnel a été mis en place par la Préfecture de police pour autoriser l'alcool lors de cette manifestation ;
- Il n'y aura pas d'écran géant installé sur les pelouses, uniquement sur la place Jacques Rueff
- Il n'y aura pas de promotions d'enseignes commerciales visibles sur le site ;
- La fin de la manifestation est prévue à minuit.

Concernant la consommation d'alcool, une précision est apportée : seule la Préfecture de Police dispose du pouvoir d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique.

4. Proposition de marche de quartier pour Invalides

Christophe POISSON consulte le conseil de quartier sur l'élaboration d'une marche de quartier. Le principe est approuvé.

5. Information sur la campagne de la Mairie de Paris contre les mégots

La Mairie de Paris lance une grande campagne sur les mégots qui comprend trois phases :

- Signalisation : campagne, affichages...
- Prévention : notamment auprès des lycées et des écoles ;
- Sanction : verbalisation à hauteur de 68€ à partir de janvier 2016 pour tout mégot jeté sur la voie publique.

6. Questions ouvertes

Information concernant le 14 juillet : l'événement « les Parisiens accueillent leur soldats » n'aura pas lieu cette année à Paris (et dans toute la France) pour des raisons de sécurité liées au Plan Vigipirate « Alerte Attentats ».

Un habitant s'interroge sur le projet du *Carrefour Market*. Depuis la réunion du 19 mai, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la Préfecture de Paris a donné un avis favorable au projet le 20 mai. Un permis de construire doit maintenant être déposé par le Groupe Carrefour.

FIN DE LA RÉUNION : 19h30

PROCHAINE RÉUNION : RENTRÉE 2015